

**2012/4250 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône dans le cadre de l'observatoire pour la santé à Lyon** (Direction du Développement Territorial) (BMO du 20/02/2012, p. 0326)

Rapporteur : Mme FAURIE GAUTHIER Céline

**Mme FAURIE GAUTHIER Céline**, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission. Il s'agit d'approuver une convention avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Rhône pour la mise en place d'un observatoire local de santé.

En effet, pour agir efficacement, il faut connaître les problèmes. Les données en matière de santé existent certes, mais elles sont principalement à l'échelle régionale et donnent parfois une image très positive de notre région, puisque vous le savez sans doute, nous avons une espérance de vie bien supérieure à la moyenne nationale et une mortalité générale qui est en baisse, une baisse plus rapide aussi que celle de la France. Nous avons aussi une bonne démographie médicale, mais l'Observatoire permet de voir les différences entre les quartiers d'une ville, tant sur l'organisation des soins, que sur la consommation des soins.

A notre initiative donc, il est construit avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, l'Agence régionale de santé, les collectivités, les médecins, les acteurs locaux. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, par cette convention, s'implique dans l'analyse partagée de données importantes avec la Ville, en échange de quoi nous nous engageons à promouvoir dans les quartiers en difficulté, le dépistage du cancer du sein, du cancer colorectal et la prévention buccodentaire.

**Mme PERRAUD Mychèle** : Monsieur le Maire, chers Collègues, il n'est pas besoin de sondage pour savoir que la santé est l'un des sujets qui préoccupent le plus les Français. Si de fait, de réelles avancées ont été réalisées en un quart de siècle, les hommes et les femmes ont gagné cinq ans d'espérance de vie de plus, mais au prix de quelles inégalités sociales : l'espérance de vie d'un SDF est de 45 ans.

Le système de santé français, longtemps présenté comme le meilleur du monde est malade et ce sont les personnes en précarité qui en souffrent le plus.

A côté des migrants, des sans logement, des usagers de la drogue..., c'est de plus en plus la population générale qui rencontre des difficultés d'accès aux soins, en y incluant les étudiants, puisqu'un sur cinq renonce aux soins et que 20 % ne sont pas couverts par une assurance.

Prendre la mesure de l'évolution de la précarité est primordial, car nous connaissons une exclusion sanitaire montante, dont les premières victimes sont certains enfants qui échappent à la

vaccination, que se dessine une recrudescence de maladies telle la tuberculose, avec une tendance à l'individualisation des risques.

Il est temps de réaffirmer qu'il y a place pour la prévention et le soin et que la santé est un droit commun fondamental de notre société.

Le rapport qui nous est soumis ce soir souligne la préoccupation de notre ville en matière de santé et implique les partenaires institutionnels et les professionnels. C'est une initiative extrêmement intéressante porteuse d'espoirs pour ces populations délaissées et aussi très attendue par les organisations humanitaires qui voient le nombre de leurs consultations augmenter de façon conséquente et tirent la sonnette d'alarme. Cela permettra aussi d'alimenter de façon concrète le futur plan local de santé dont nous suivrons les étapes avec intérêt.

Bien entendu, le groupe GAEC votera favorablement ce dossier qui montre que des synergies s'initient entre médecine de proximité et élus locaux. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une compétence des collectivités locales, ces dernières et notre ville en particulier sont soucieuses de la santé de leurs concitoyens.

**M. LE MAIRE** : Merci bien.

J'en profite puisque ce dossier passe, pour dire que dans la même ligne d'engagement de nos collectivités locales dans le domaine de la santé, nous avons et on en parlait tout à l'heure ensemble avec Jean Louis Touraine, un problème fondamental sur l'avenir de l'hôpital Edouard Herriot qui, aujourd'hui, est en concurrence avec le secteur privé qui est quand même le pôle hospitalier de référence.

Donc, nous avons décidé que la Ville de Lyon et le Grand Lyon allaient, si évidemment, l'ensemble des conseillers en décide ainsi, participer à un projet de requalification et de rénovation de l'Hôtel Dieu, pardon, d'Edouard Herriot, et j'aurai l'occasion dans les prochaines séances de vous soumettre deux dossiers pour pouvoir requalifier l'Hôpital Edouard Herriot.

Pourquoi je parle de l'Hôtel Dieu ? Parce que quand on nous dit, et cette fois-ci c'est l'Hôtel Dieu dont je parle, pourquoi vous ne vous engagez pas plus dans tel ou tel aspect sur le projet de l'Hôtel Dieu, notamment sur l'aspect muséal de l'Hôtel Dieu, tout simplement c'est parce qu'aujourd'hui, la grande priorité, ce n'est pas simplement de rappeler l'histoire de la médecine à Lyon, c'est de savoir si cette médecine va continuer à exister en centre ville dans nos hôpitaux publics. Et donc comme le rappelait M. Huguet, l'argent public est rare, il faut définir un certain nombre de priorités. Je crois que pour ce qui nous concerne, la priorité c'est d'essayer de faire en sorte que les habitants de la Ville de Lyon soient bien soignés dans notre agglomération et que nous ayons un hôpital public digne de la Ville de Lyon et de notre agglomération.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

(Adopté.)